

Herbe et Fourrages

BULLETIN 16

14-juin-21



Station automatique météo-France	somme des températures en °C base 1er février	niveau de remplissage des Réserves Utiles en eau		
		sol RU 45 mm	sol RU 75 mm	Nombre de jours de pousse permis sans stress hydrique
AUBUSSON	1171	14%	46%	0 à 2
AUZANCES	1119	6%	7%	0
BENEVENT	1312	2%	16%	0
BOURGANEUF	1256	2%	15%	0
BOUSSAC	1224	1%	2%	0
CHAMBONCHARD	1189	1%	1%	0
LA COURTINE	998	4%	25%	0
FELLETIN	1193	20%	51%	0 à 3
GENOUILLAC	1250	3%	1%	0
GENTIOUX	1063	15%	47%	0 à 2
LA SOUTERRAINE	1351	2%	16%	0
SAINT LOUP	1231	2%	11%	0



Stockage du foin: de la patience (il n'y a pas le feu)!

Pour éviter les problèmes liés à la conservation du foin, il faut attendre que la température se stabilise en dessous de 45°C

Avec les fortes températures de la semaine passée, le foin a souvent été pressé à plus de 80% de taux de Matière Sèche. Il faut tout de même attendre un minimum de 2 jours après le pressage avant de mesurer la température, si celle-ci est inférieure à 45°C il est possible de rentrer les bottes à l'abri.

Lorsque le foin a été pressé à moins de 80% de taux de Matière Sèche, il faut attendre au minimum une semaine avant de pouvoir le rentrer sous hangar, dans tous les cas il faut vérifier que la température n'excède pas 45°C. Si la température est supérieure à ce seuil, il est prudent de laisser les bottes au champ et d'attendre que la température baisse et se stabilise pour éviter tout risque d'incendie

La température se mesure avec une sonde à fourrage au cœur de la botte.

Faucher haut pour protéger la prairie

La Chambre d'Agriculture du Lot a mis en évidence les intérêts de conserver une hauteur d'herbe de 8 cm :

« Lorsque l'herbe est coupée ras, la température du sol (2 cm sous la surface) peut dépasser 60°C. Sous 8 cm l'ombrage de l'herbe limite la température à 50°C. »

« Ces mesures mettent en évidence l'effet naturel protecteur de la hauteur d'herbe sur la préservation des racines contre les chaleurs extrêmes de l'été. Que ce soit suite à la fauche ou au pâturage. Il faut éviter que les sols prairiaux ne soient laissés sans aucun ombrage l'été »

Fabien Bouchet-Lannat CA 46

Contact: **Hervé FEUGERE** Chambre d'Agriculture de la CREUSE 05 55 61 50 06 ou 06 60 57 30 72

herve.feugere@creuse.chambagri.fr